

Réseau Natura 2000

En 2020, 72 % de la surface des parcs nationaux métropolitains² est couverte par le réseau Natura 2000, soit 10 592 km².

RÉSEAU NATURA 2000 AU SEIN DES PARCS NATIONAUX, EN 2020

Zone de protection spéciale (ZPS)

Cœur de parc Aire d'adhésion

2 853 km²

2 615 km²

Ensemble des
parcs nationaux
5 468 km²

Sites d'intérêt communautaire (SIC)

Cœur de parc Aire d'adhésion

3 764 km²

1 360 km²

Ensemble des
parcs nationaux
5 124 km²

Champ : cœurs et aires d'adhésion des parcs nationaux métropolitains.

Sources : MTE ; OFB ; UMS Patrinat, INPN, 2020. Traitements : SDES, 2020

² Le réseau Natura 2000 n'est pas présent en outre-mer.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ».

La structuration du réseau Natura 2000 comprend :

- des zones de protection spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou servant d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- des zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive « Habitats ». Ces dernières sont inscrites comme sites d'intérêt communautaire (SIC) pour l'Union européenne et sont intégrées au réseau Natura 2000.

Les sites Natura 2000 peuvent être situés dans un territoire de parc. Lorsque le site est situé en cœur de parc, sa gestion est assurée par l'établissement public du parc national. En revanche, si la zone Natura 2000 est située en aire d'adhésion, sa gestion peut être confiée soit au parc national, soit à un autre gestionnaire, selon la volonté de la collectivité à laquelle elle appartient.

Dans les parcs nationaux de métropole, le réseau européen Natura 2000 est omniprésent et couvre 72 % de leur surface (10 592 km² sur 14 743 km²). Il occupe l'intégralité des surfaces des cœurs de 5 parcs métropolitains sur 8 (Parcs nationaux des Ecrins, des Cévennes, du Mercantour, de la Vanoise et de Port-Cros). Dans le Parc national des Calanques, 82 % de la surface du cœur est en zone Natura 2000. Seuls les Parcs nationaux de forêts et des Pyrénées ont moins de la moitié de leur surface de cœur concernée par une zone Natura 2000 (44 % pour Pyrénées, 24 % pour forêts). 5,5 % du réseau Natura 2000 est localisé dans un parc national. Le réseau Natura 2000 occupe également le domaine maritime sur les Parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques : 947 km² de surfaces maritimes sont concernées, dont 400 km² situés dans les cœurs maritimes. Le cœur maritime du Parc national de Port-Cros est entièrement couvert par une zone Natura 2000.